

Association

Belgique – België
P.P.
1081 Bruxelles 8
P 002197

Culturelle



de Dilbeek ASBL

N°102 janv./févr.2021

Paraît tous les 2 mois

EDITORIAL

Obéissant aux dernières mesures sanitaires, la « Culture » a refermé ses volets, nous obligeant une nouvelle fois à surfer sur la vague Covid ! Nous voilà donc contraints à reporter une seconde fois la visite de l'exposition « L'art abstrait à vol d'oiseau » organisée au FeliXart Museum à Drogenbos. Comme cet évènement bénéficie d'une prolongation, il sera programmé au printemps, préservant ainsi l'enthousiasme déjà manifesté par quelques membres. La date en sera précisée dans le prochain bulletin.

En février, la visite du Théâtre National inauguré en 2004 lèvera le voile sur les différents espaces composant l'édifice créé exclusivement pour le recevoir ; ce sont les architectes associés de Bruxelles et de Wallonie qui, à l'aube du XXI^e siècle tenaient à promouvoir une architecture contemporaine pour ce lieu emblématique de la vie théâtrale. Dans le moniteur belge du 1^{er} novembre 1945, on peut lire : « *Par arrêté du Régent du 19 septembre 1945, il est créé un théâtre national, dénommé Théâtre national de Belgique, chargé, d'une part, de donner des spectacles d'une haute valeur artistique et d'en assurer la diffusion la plus large, et, d'autre part, de relever la condition sociale et professionnelle des comédiens. Le Théâtre national comprend une section d'expression française et une section d'expression néerlandaise (...)* ». La création du Théâtre National s'inscrivait alors dans la lignée du mouvement de l'éducation populaire déjà existant. Tout comme le livre et les bibliothèques, le théâtre devait devenir un moyen d'élever le niveau culturel de la population, répondant ainsi à des mesures idéologiques de « démocratisation » voulues par les pouvoirs publics. Le but n'était pas d'engendrer une nouvelle entreprise théâtrale mais bien de concevoir un organisme capable d'encourager la réalisation de spectacles avec des artistes belges et de les diffuser dans toutes les couches de la société. Pour ce faire, la section d'expression néerlandaise fut confiée au Théâtre royal néerlandais d'Anvers, associé aux K.N.S. de Gand et K.V.S. de Bruxelles, la section francophone, elle, fut donnée aux Comédiens routiers spécialisés dans le théâtre itinérant ; alors que les théâtres flamands étaient composés de comédiens professionnels, les artistes francophones passaient pour être des « amateurs ». Il faut dire que la Belgique francophone de la première moitié du XX^e siècle accueillait largement les spectacles venus de France, avec des vedettes françaises entourées de comédiens belges pour jouer les seconds rôles. Le Théâtre National se verra donc confier diverses missions et en particulier celle de faire connaître le théâtre belge en Belgique et à l'étranger ; devenu « établissement d'utilité publique », il s'installera dès 1961, au Centre Rogier qui, 40 ans plus tard, devait être détruit ; après un court séjour dans l'ancien cinéma Pathé Palace il ira s'amarrer au 111 du boulevard Emile Jacqmain. En ce qui concerne son appellation, le Théâtre National a subi toutes les vicissitudes de la lasagne institutionnelle belge : en 1988, lorsque la culture a été répartie entre les différentes communautés de langue, le « *Théâtre national de Belgique* » s'est appelé « *Théâtre national de la communauté française de Belgique* » et cela jusqu'en 1999, au moment où le pays s'est régionalisé : on le

nomma alors « *Théâtre national de la communauté Wallonie-Bruxelles* ». Depuis 2004, le nom de « *Théâtre National Wallonie-Bruxelles* » s'affiche sur sa façade. Aujourd'hui, selon les vœux de son directeur Fabrice Murgia, le Théâtre National se doit d'être non seulement *communautaire et national*, mais aussi *européen et contemporain* sans oublier une collaboration régulière avec son homologue et voisin, le Théâtre royal flamand (K.V.S.)

(Source : courrier hebdomadaire de CRISP n° 911 – 912, l'annuaire du spectacle et Wikipédia)

A notre grand regret, la vague Covid a aussi refermé les portes des spectacles alors que nous avons le projet d'inviter nos membres à fréquenter les salles de théâtre bruxelloises, un dimanche en matinée ; nous espérons toutefois pouvoir programmer l'une ou l'autre pièce en mars ou en avril. Ce vœu « culturel » sera placé sous le sapin ainsi que celui d'orchestrer d'autres rendez-vous propices à nous réunir. L'envie de revoir les sourires, l'attente de retrouver au plus vite les conférenciers, le désir de partager l'une ou l'autre activité, nous obligent encore à cultiver la patience. Pour tout un chacun, que le passage à l'an 2021 devienne un cap de « Bonne-Espérance ».

Béatrice Clynhens



NOS PROCHAINES ACTIVITES

FEVRIER 2021

Jeudi 18 février à 14 h 30 – Activité 2021/01 - Visite guidée du Théâtre National Wallonie-Bruxelles, situé sur le boulevard Emile Jacqmain au cœur de Bruxelles

Le Théâtre National, première scène de la Fédération Wallonie-Bruxelles occupe depuis 2004, un magnifique bâtiment à l'architecture contemporaine, créé spécialement pour l'abriter après un long séjour de 40 ans au Centre Rogier. La façade qui s'étend sur cinq étages est un large rideau de verre qui cache plusieurs salles de spectacle autour desquelles s'articulent divers ateliers, studios, réserves, loges et autres cafétéria et salle de réunion. Pénétrer dans les entrailles d'un théâtre, c'est découvrir les différents métiers nécessaires au fonctionnement d'un spectacle ; c'est aussi l'occasion de comprendre les étapes de la création artistique quelle que soit la programmation : théâtre, danse, rencontre entre public et artistes belges ou venus d'ailleurs.

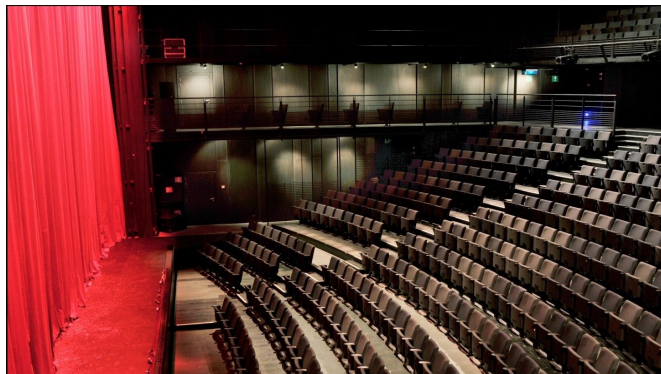


Photo : Véronique Vercheval

Rendez-vous à 14 h 15 dans le hall d'entrée du théâtre situé au 111 du boulevard Emile Jacqmain à 1000 Bruxelles

Pour s'y rendre : Métros 1-5 (De Brouckère) ou 2-6 (Rogier) - Parking Alhambra/De Brouckère

PAF : gratuit

Groupe limité à **12 personnes** et port du **masque** indispensable

Inscription préalable obligatoire auprès de Béatrice Clynhens en téléphonant au 02 465 95 89 ou au 0476 916 167

ACTIVITES PING-PONG (2021/02 à 2021/05)

Calendrier (sous réserve):

- 🏓 7 et 21 janvier 2021, de 14 h à 16 h
- 🏓 11 et 25 février 2021 de 14 h à 16 h

Lieu : local sis chaussée de Ninove 116 à Dilbeek

Renseignements : Ronald JURRJENS (02/463 06 47 ou 0486/118 037)

PROCHAINE ACTIVITE ENVISAGEE (1)

Le dimanche 14 mars 2021 à 15 h : matinée théâtrale « Si j'étais moi », comédie satirique de Mathias Simons au Théâtre des Martyrs.

(1) Sous réserve

PAROLES DE SAGESSE ET D'HUMOUR (1)

- 🏓 Les câlins ne sont pas seulement délicieux, ils sont nécessaires (Kathleen Keating)
- 🏓 C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière (Edmond Rostand)
- 🏓 L'important n'est pas de convaincre mais de donner à réfléchir (Bernard Werber)
- 🏓 On n'est jamais si bien asservi que par soi-même (Gilbert Cesbron)
- 🏓 La différence entre un chien et un chat : le chien pense : « Ils me nourrissent, ils me protègent, ils doivent être des dieux » ; le chat pense : « Ils me nourrissent, ils me protègent, je dois être DIEU » (Ira Lewis)
- 🏓 Femme : rose qui prend parfois deux « s » (Jules Levy) (2)

(1) Proposées par Michel Dandoy

(2) Jules Levy est bien l'auteur de la citation pour laquelle Michel Dandoy se sent obligé de présenter des excuses à la moitié au moins de l'humanité.

ECHOS DE LA BIBLIOTHEQUE...



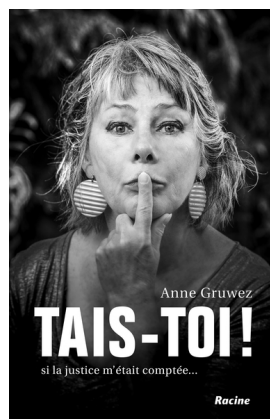
Lire... c'est trouver une perle dans une moule.

Anne GRUWEZ

Tais-toi ! si la justice m'était comptée... (Editions Racine, Bruxelles, 2020)

Après avoir joué son propre rôle dans le film « Ni juge ni soumise », en 2018, Anne Gruwez ne se tait pas. Elle dit et se dit. Que dit-elle ? Son vécu quotidien de juge d'instruction à Bruxelles. Ses « clients », écrit-elle (elle n'aime pas le mot « justiciable »), ne portent ni costume ni col blanc, ils ne sont pas accompagnés de deux avocats ; ils viennent en jeans, training et baskets. Proche d'eux, elle mène l'enquête, les écoute, les devine, depuis vingt-sept ans. Elle en a entendu des récits dramatiques, drôles ou invraisemblables.

Le juge d'instruction ne juge pas, il ne condamne pas non plus. Madame la Juge partage son regard, sa compréhension, parfois son irritation, avec bienveillance et humour. Ses associations d'idées mènent fréquemment à un éclat de rire.



Sa tendresse « pour les "clients" qui lui font confiance », sa sympathie l'entraînent à emprunter le vocabulaire de ces malfrats, lascars et autres petites gouapes. Néanmoins, même si dans sa pratique elle se garde

d'employer des termes juridiques ou abstraits, la magistrate qu'est Anne Gruwez use spontanément de mots d'un registre de langue soigné, tels que *voire*, *idoine*, *enjoindre*, *fût-ce*, *ledit*, *de cujus*, condition *sine qua non*. Anne Gruwez est comme ça, entière, libre et sincère. Le contenu du livre et l'écriture proche de la langue orale surprendront certains lecteurs, mais tous apprécieront l'humanité de la juge d'instruction, qui « entre trop souvent en enfer pour avoir à connaître la détresse humaine ».

Michèle Lenoble-Pinson

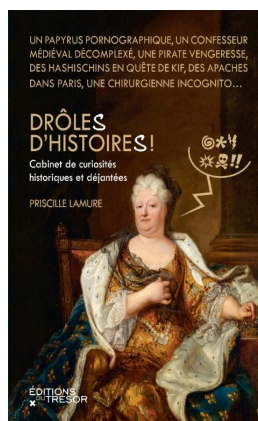
Vice-présidente du Conseil international de la langue française (Paris)

Priscille LAMURE

Drôle(s) d'histoire(s) ! (Editions du Trésor - Paris, 2018)

Priscille Lamure est auteure, et écrit sur l'histoire. Elle a étudié les sciences historiques à la Sorbonne Nouvelle, l'histoire de l'art à l'École du Louvre et la paléographie à l'École Nationale des Chartes. Elle tient depuis 2015 le blog de vulgarisation *Savoirs d'Histoire* (*).

Dans son premier livre, Priscille Lamure compile un certain nombre d'anecdotes historiques qui ne manqueront pas de vous ravir, d'autant plus que l'auteure ne manque ni d'humour ni de subtilité (contrairement à certains documents graveleux qu'elle aura dénichés) !



Conteuse à la rigueur d'historienne et à l'humour décapant, Priscille Lamure nous embarque dans une expédition pleine de rebondissements à travers le temps. Un papyrus pornographique, un confesseur médiéval décomplexé, une femme pirate vengeresse, des samourais péteurs, des hashischins en quête de kif, et bien d'autres encore... Découvrez les véritables pépites insolites que sont les petites histoires de la grande Histoire !

(BB)

(*) <https://savoirdhistoire.wordpress.com>

(Source : *Babelio*)

CHRONIQUES LANGAGIERES

La lutte contre la pandémie « covid-19 » a entraîné le confinement de la population une première fois en mars dernier.

Dès le mois de mai, les pouvoirs publics et les autorités sanitaires de la plupart des pays touchés ont assoupli les mesures de confinement jusqu'à autoriser pratiquement le retour à la vie d'avant moyennant l'adoption et le respect de mesures sanitaires très strictes. Et puis, l'automne est arrivé avec son cortège de petits « méhins » (comme on dit dans mes Ardennes natales) dus au retour des températures plus froides et de l'humidité.



Photo pixabay.com

Profitant du déconfinement progressif et du relâchement des mesures sanitaires, le coronavirus covid-19, que beaucoup croyaient, très naïvement, neutralisé ou tout au moins endormi pour un bon bout de temps s'est réveillé plus agressif que jamais et a lancé sa seconde attaque meurtrière... Très rapidement, les hôpitaux ont été submergés par l'afflux de malades contaminés gravement ; les pouvoirs publics n'ont eu d'autre choix que de reconfiner les populations dès la fin du mois d'octobre.

Quand ce terme « confinement » a-t-il été employé pour la première fois ? Que recouvrait-il alors ? Cette mesure extrême restreignait-elle aussi drastiquement, dès l'origine, les libertés individuelles auxquelles sont tellement attachés tous les citoyens du monde ?

Nous reprenons ci-après une large part de l'article que Mme Michèle Lenoble a fait paraître dans le numéro 98 de « Nouvelles de Flandre ».

(BB)

Le confinement

Au XV^e siècle, le verbe *confiner* réalise l'idée de « forcer quelqu'un à rester dans un espace limité ». Le nom confinement participe surtout de l'idée d'« enfermement » : au XVI^e siècle, dans le contexte pénal d'« emprisonnement » ; au XIX^e siècle, dans celui d'« isolement d'un prisonnier ». À cette époque, la « peine de l'isolement » était fréquente aux États-Unis.

D'où, *vivre confiné chez soi*, c'est « vivre enfermé dans les limites de son domicile ». *Confiné* et *confinement* appartiennent à la famille de *confins*, qui désigne les « parties d'un territoire situées à son extrémité, à sa frontière ». *L'Alsace est aux confins de l'Allemagne et de la Suisse. La Belgique confine à la France, selon l'Académie française, avec la France*, entend-on souvent.

Le déconfinement

Après le confinement vient le *déconfinement*, mot que souligne en rouge le correcteur orthographique de nos logiciels de traitement de texte. C'est un néologisme, en effet. Craignant de voir s'implanter dans l'usage l'anglais lockdown (voir les clés anglaises de Robert Massart), les Québécois ont tout de suite proposé *déconfinement* et l'ont installé dans leur Grand dictionnaire terminologique. Formé correctement par rapport à confinement, le mot *déconfinement* désigne la « levée progressive des restrictions dues au confinement ». L'élément *dé-*, très productif, vient du préfixe latin *de-*, qui indique l'éloignement et la séparation. Il sert de préfixe négatif (déballer, décontracter), très utilisé par les enfants (faire « démourir » un animal).

« La connaissance des mots conduit à la connaissance de choses » (Platon).

Le covid-19 ou la covid-19 ?

L'hésitation vient de la confusion existant entre la dénomination du virus (le « SARS-CoV-2 »), au masculin, et celle de la maladie (la « disease covid-19 »), au féminin.

Covid-19 est l'acronyme de l'anglais « **co**(rona) **vi**(rus) **d**(isease) (20)**19** ». L'acronyme étranger prend généralement le genre qu'aurait en français le mot de base qui le compose. Dans « maladie à corona virus 2019 », *maladie* (*disease*), féminin, est le mot de base qui donne le genre à l'acronyme (comme *la société* dans la SABAM, la Société d'Auteurs Belge Belgische Auteurs Maatschappij). C'est donc **la maladie covid-19** ou, en bref, **la covid-19**. Pourquoi 19 ? Parce que ce syndrome fut identifié en décembre 2019. En Belgique et au Québec, les deux genres coexistent

dans l'usage. L'Académie française recommande le genre féminin. Le mot *covid* commence par une minuscule parce que c'est un nom commun ; *covid-19* s'écrit avec ou sans trait d'union parce que l'usage n'est pas fixé et que l'Académie française ne s'est pas encore prononcée.

Coronavirus est le terme communément employé pour désigner un virus à couronne. Le terme scientifique est « SARS-CoV-2 ». Adapté à la syntaxe française, l'acronyme SARS devient SRAS, équivalent à « **S**yndrome **R**espiratoire **A**igu **S**évère ».

Plutôt que *click and collect* utilisez *cliqué-retiré*

Pendant le deuxième confinement s'est installé le système de vente en ligne appelé *click and collect*. L'appellation anglaise reprise telle quelle (au risque d'être incomprise) mérite un équivalent français. La formule la plus spontanée *clique et collecte* calque fâcheusement l'anglais en oubliant qu'en français le verbe *collecter* signifie « recueillir par une collecte » : *collecter des vivres pour les réfugiés, collecter des signatures pour une pétition*.

En France, en 2016 déjà, les experts du dispositif d'enrichissement de la langue française ont réfléchi à l'expression et ont proposé plusieurs substituts français. Lorsque le client use du *commerce en ligne* ou fait ses achats *en ligne* – mieux qu'*on line* –, il clique pour valider sa commande, puis va la retirer dans un magasin. C'est le **cliqué-retiré**. Il préfère parfois que la livraison soit faite à son domicile ou à un point-relais. C'est le **cliqué-livré** ou la *livraison de commande en ligne*.

Quant au **cliqué-payé**, il se dit du système de paiement en ligne déclenché par la validation de la commande par le client, *click and pay* en anglais. « Click and buy », qui est un nom de marque, ne doit pas être employé.

Le client va chercher sa commande en voiture ou *au volant* – et non pas *en drive-in*. C'est un *service au volant*, un *retrait automobile* ou un *retrait express*. Si le retrait se fait chez le producteur ou dans un point de vente agricole, c'est un *retrait à la ferme*.

Dorénavant, lorsque vous achèterez en ligne, vous utiliserez le **cliqué-payé**, puis le **cliqué-retiré** ou le **cliqué-livré**.

Michèle Lenoble-Pinson

Vice-présidente du Conseil international de la langue française (Paris)

Et quatre petites clés anglaises sur le thème du voyage

Bien que la langue anglaise fasse partie de la famille germanique, elle a été à deux doigts d'être une langue romane : au moins 50 % de son vocabulaire provient de l'ancien français et la syntaxe même de l'anglais est parfois plus latine que germanique : trente-cinq = « thirty five » versus « vijfendertig ».

Pour exprimer le concept du *voyage*, l'anglais dispose de quatre mots, tous dérivés du français :

- **TRAVEL** : c'est notre « travail ». Le latin classique disait « labor » pour le travail, mais la langue familière utilisait souvent « tripalium », le nom d'un instrument de torture. Le travail a longtemps été ressenti comme une sorte de torture. Il en reste quelque chose quand nous l'utilisons à propos d'une femme en train d'accoucher. En anglais, le mot « travail », apporté par les Normands après la conquête de 1066, s'est appliqué au fait de voyager, une entreprise considérée, dans les temps anciens, comme une corvée pleine de dangers.

- **JOURNEY** : mot qui désignait, autrefois, un voyage d'une journée, ou le déplacement qu'il était possible d'effectuer en une seule journée.

- **TRIP** : l'ancien verbe « tripier » dont nous avons gardé le dérivé « trépigner », faire quelques pas sur place, faire de petits sauts. Nous disons toujours « faire un saut » quand il s'agit d'un déplacement rapide ou d'un voyage très court. L'anglicisme « city trip » pourrait fort bien se dire en français « un saut en ville ».

- **TOUR** : tout est parti du tour du potier, « tornus » en latin, et le verbe « tornare ». De là, par comparaison imagée, tout ce qui « va en rond » dans un lieu donné, un circuit, un parcours, comme le tour du monde ou le tour de France. Puis, faire une petite promenade s'est dit « faire un tour ». Plus tard, l'anglais l'a emprunté en y ajoutant l'idée de « voyage d'agrément ». Tout était prêt pour... le tourisme.

Robert Massart

DE L'ORIGINE DES EXPRESSIONS...

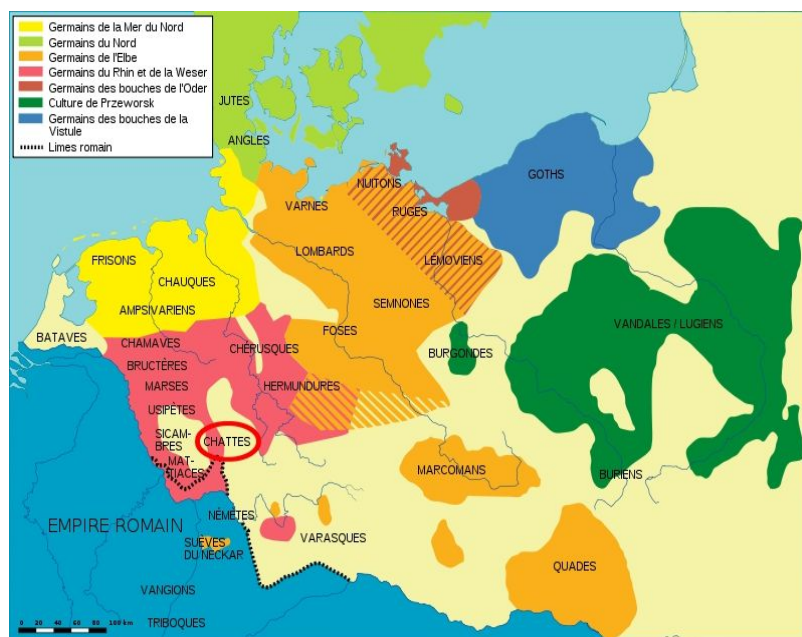
Après la parution du numéro 100 de notre bulletin, nous avons enregistré de nombreuses réactions positives de la part de nos membres, certains parmi les plus anciens étant d'ailleurs fort étonnés d'avoir eu en mains autant de numéros d'un bulletin qui, à l'origine, tenait sur une page A4 mais qui a drôlement bien grandi depuis. Cette parution a aussi suscité (ou réveillé), chez quelques-uns d'entre eux, l'envie de collaborer à sa rédaction. C'est ainsi que M. Marc Jacobs, ancien collègue de notre trésorier Guy Pardon, nous a fait parvenir un petit texte qui va répondre à certaine interrogation que vous comme moi nous sommes parfois posée en savourant les listes d'insultes dont le capitaine Haddock abreuvait parfois certains de ses compagnons de route...

(BB)

« Marins d'eau douce »

Le capitaine Haddock vociférait souvent « Marins d'eau douce ! ». Mais qui étaient ces marins-là ?

C'étaient les Cattes ou les Chattes ou encore les Chatti comme dénommés dans les Mémoires de César. Une peuplade germanique qui occupait la rive gauche du Rhin : Cologne (Colonia Agrippinae) et environs.



Par Bourrichon (Original : Karl Udo Gerth) — traduction/translate von File:Europa Germanen 50 n Chr.svg, Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=6431008>

Les Cattes se déplaçaient dans de petites embarcations, femmes, troupeaux et enfants suivaient à pied le long des rives. Ils traversèrent progressivement le Rhin en fonction de migrations successives.

Quelles traces ces Cattes ont-ils laissées dans nos régions ? Citons les diverses rues des Chats en Belgique et en France... Kattenstraat et Kattebroek ou par exemple Kattestraat à Oudenaarde ou encore le Mont des Cats (Abbaye du même nom dans le nord de la France à Godewaersvelde) célèbre pour sa bière et son fromage.



Abbaye Sainte-Marie du Mont des Cats
(Crédit : Destination Cœur de Flandre)

Marc Jacobs, membre de l'ACD

<http://germanie.wikidot.com/chattes>

<https://www.histoiredumonde.net/Chattes.html>

https://fr.wikisource.org/wiki/M%C5%93urs_des_Germains

<http://libresavoir.org/index.php?title=Chattes>

BON A SAVOIR...

Votre Dossier Santé vous suit partout grâce aux réseaux santé...

Avez-vous déjà entendu parler des réseaux santé ? Il en existe plusieurs en Belgique qui sont interconnectés entre eux. Ce sont eux qui permettent le partage sécurisé de vos données de santé.

Un exemple : vous devez être pris en charge dans un hôpital de Charleroi alors que vous vivez à Dilbeek. Si vous êtes inscrit dans un réseau santé, l'urgentiste qui vous soigne sur place pourra découvrir, entre autres, votre groupe sanguin, les traitements que vous suivez ou vos antécédents cardiaques sur son réseau.



Grâce à ces réseaux, chaque spécialiste peut donc consulter les documents qui sont pertinents pour lui, dans le cadre de votre prise en charge et éviter par exemple qu'un examen soit réalisé plusieurs fois et inutilement.

Votre Dossier Santé Partagé (DSP)

Votre Dossier Santé Partagé (DSP) est constitué par l'ensemble des documents relatifs à votre santé **que vos médecins décident de partager en ligne dans les réseaux santé, avec tous les professionnels de la santé qui vous soignent.**

Il peut s'agir en l'occurrence de :

- votre résumé médical d'urgence (**sumehr**), **en concertation avec vous,**
- vos **comptes rendus d'hospitalisation** et de consultation,
- vos **pathologies et allergies éventuelles,**

- vos **résultats** d'examens (radios, prises de sang, analyses biologiques...),
- l'inventaire des **soins médicaux et dentaires** reçus,
- la liste des **médicaments** que vous prenez,
- la liste mise à jour de vos **vaccinations**,
- toutes **autres informations utiles à votre prise en charge**,
- etc.



Remarque : les données à caractère génétique sont considérées comme particulièrement sensibles et ne sont pas partagées via les réseaux de santé.

Attention ! Votre Dossier Santé Partagé (DSP) est totalement indépendant de votre Dossier Médical Global (DMG) établi par votre seul médecin de famille afin de lui permettre de disposer personnellement d'une vision globale de tout ce qui touche à votre santé. Pour en savoir plus sur le DMG, renseignez-vous auprès de lui ou auprès de votre mutuelle.

Quels sont les avantages du Dossier Santé Partagé ?



- **Garder vos données de santé en ligne** et les mettre à disposition de tous les professionnels de la santé qui vous prennent en charge (médecins, personnel infirmier, kinésithérapeutes, etc.). Plus besoin de faire des copies ou de rechercher un document au fond d'un tiroir.
- **Simplifier la transmission de vos antécédents médicaux et de votre état de santé** lors de vos consultations.
- **Éviter les examens et prescriptions inutiles** ou les interactions entre médicaments.
- **Mieux vous prendre en charge en cas d'urgence** en gagnant un **temps précieux** grâce à l'historique de votre état de santé.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Pour bénéficier des services offerts par les Réseaux Santé belges, vous devez au préalable donner aux professionnels de la santé votre consentement libre et éclairé au partage électronique de vos données de santé, dans le cadre strict de la continuité de vos soins.

Le consentement est unique et national, il suffit de le donner une fois pour bénéficier des avantages du partage de données dans tout le pays.

Vous pouvez donner votre consentement en vous inscrivant sur une plateforme régionale (via eID ou Itsme). L'inscription vaut consentement. Ou vous pouvez enregistrer votre consentement auprès de votre médecin traitant, votre pharmacien, votre mutuelle ou au secrétariat d'un hôpital.

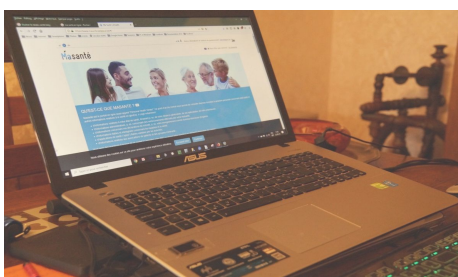
Pour que les professionnels de la santé puissent accéder à vos données de santé, ils doivent agir dans la cadre de la continuité des soins. Cela veut dire que seul un médecin qui vous soigne peut accéder à vos données. Ainsi, les médecins de contrôle des assurances ou du travail n'ont pas accès à vos données de santé.

Remarque importante : chaque professionnel de la santé dispose d'un accès spécifique à vos données en fonction de la profession exercée.

Vous êtes à la manœuvre

En vous connectant sur le portail fédéral www.masante.belgique.be ou directement sur votre portail régional (il faudra vous y inscrire), vous pouvez consulter votre espace privé ou encore votre « dossier santé partagé » et gérer vous-même les accès à vos documents ou mettre un terme à un lien thérapeutique par exemple. Chaque patient peut aussi y découvrir quels sont les documents le concernant qui ont été partagés.

L'accès du patient à ses données de santé par voie numérique est assez récent et en constante évolution. Ainsi vous pourrez, par exemple, consulter le contenu de votre résumé santé (aussi appelé SUMEHR) rédigé et publié par votre médecin généraliste.



Les documents provenant des hôpitaux deviendront au fur et à mesure également accessibles au patient par la voie numérique. Chaque institution décide d'ouvrir ou pas cet accès des documents aux patients.

Cependant, il est de votre droit de demander à vos professionnels de la santé une copie papier de ces documents, si vous le jugez nécessaire bien entendu !

Attention ! Le Dossier Santé Partagé n'est pas une mise en commun automatique de toutes les données médicales existantes chez tous les médecins que vous avez consultés dans ou en dehors d'un hôpital.

N'hésitez pas à montrer votre intérêt pour ce partage de données en en parlant avec les médecins que vous consultez. Demandez-leur s'ils publient effectivement vos documents de santé sur le réseau.

N'hésitez pas non plus à consulter votre mutuelle et à parcourir les sites des réseaux santé régionaux et particulièrement celui d'Abrumet qui vient d'être mis à jour en fonction des derniers développements de ce projet : <https://reseausantebruxellois.be/>

Voici les 4 réseaux santé régionaux :

1. Réseau Santé Bruxellois - <https://reseausantebruxellois.be/>
2. Réseau Santé Wallon - <https://www.reseausantewallon.be/>
3. Collaboratief Zorgplatform (région de Gand et Anvers) - <https://www.cozo.be/>
4. **Vlaamse Ziekenhuis Netwerk (région de Leuven)**
<https://www.vznkul.be/>

Benoît Briffaut

**(avec la collaboration de Cécile Palies,
du service Communication d'Abrumet*)**

*Abrumet est l'asbl qui gère et développe le Réseau Santé Bruxellois.

Sources :

<https://reseausantebruxellois.be/>
<https://www.masante.belgique.be/>

A LA DECOUVERTE DE...

Le bénévolat au service des animaux abandonnés

Vous avez aimé la présentation de Tao, Verdi, Stromae, Chipie, Pepito, Doggy et Ziggy... qui ont coulé des jours heureux chez Help Animals, leur « Home Sweet Home », avant d'être enfin adoptés... (voir notre bulletin n° 99, en page 25). Eh bien ! Suivez-moi maintenant au cœur-même de cette association pour la protection animale et le respect de la reconnaissance de leurs droits, qui a été créée en 1981.

Françoise, bénévole depuis plus de 10 ans déjà, m'a raconté son histoire. Son amour a toujours été grand pour les chiens et les chats et ils ont partagé son quotidien depuis l'enfance. Chez ses parents, plusieurs caniches ont grandi avec elle et puis, une fois adulte et installée chez elle, Françoise s'est prise d'affection pour les chats. Elle en possède toujours au moins deux... Un seul, c'est triste ! Et à deux, leur compagnie est bien plus joyeuse ! Ses chats viennent de chez Help Animals, bien sûr.

Ainsi donc, poussée par cet amour pour la cause animale, tout naturellement, Françoise a franchi la porte du refuge à Anderlecht... Et, la première fois, elle a beaucoup pleuré ! L'émotion avait été très forte à la vue de toutes ces cages qui racontaient chacune la même histoire de l'abandon d'un petit animal de compagnie, chien ou chat, qui attendait impatiemment de retrouver un foyer.

Ce fut " SON " déclic pour agir pour ces petits déshérités.



Toute l'équipe présente, du directeur Fabrizio Follacchio aux soigneurs animaliers (Sayed, Ragab, Léo, Yanick, Fabienne et Diana), en passant

par l'accueil et le secrétariat avec Henri, Mireille, Déborah et Sébastien... tous l'ont entourée et réconfortée spontanément, comprenant bien ce qu'elle ressentait. Et, c'est ainsi qu'elle scella ce pacte moral avec Help Animals. Elle s'est immédiatement liée d'amitié avec tous et partage, avec joie, certaines tâches notamment avec Danielle, une bénévole permanente à qui elle décerne une mention spéciale : la médaille d'or du bénévolat !

Alors que fait Françoise chez Help Animals ? Tout dépend du moment... et de l'activité proposée. Jamais une corvée ! Ce n'est même pas un travail ! C'est un plaisir à chaque fois recommencé ! Un enrichissement personnel car c'est un don de soi, une profonde satisfaction, une grande fierté aussi de se rendre utile.

Donc, selon les jours, Françoise peut sortir en balade avec les chiens... Quand elle se dirige vers une cage, le chien la reconnaît déjà et manifeste sa joie. Il est impatient qu'elle lui passe le harnais (plus confortable qu'une laisse, et plus prudent parce que certains chiens sont vraiment costauds !) tant il attend ce meilleur moment de sa journée : se dégourdir les pattes ! Sortir... et aller renifler partout ! Surtout quand il est " promené " par la petite-fille d'un de ses maîtres occasionnels.



Françoise m'a raconté que certain(e)s bénévoles venaient même passer leur temps de midi à câliner les chats dans leur " espace 5 étoiles " spécialement conçu pour combler tous leurs désirs de chats... qui est, en effet, un aménagement à l'avant-plan du progrès en matière du bien-être animal ! De belles grandes pièces vitrées au carrelage gris perle s'ouvrant sur terrasse et jardinet, remplies de jeux pour chats (oui, oui, vous ne rêvez pas ! Saint Nicolas a dû passer par-là !), des arbres à chats avec plateformes pour s'y reposer ou jouer... de nombreux paniers avec

coussins rendant tous ces petits nids si douilletts que certains matous s'y prélassent à longueur de journée...



Françoise participe aussi à toutes les « Journées Portes ouvertes » et les marchés qui s'organisent au refuge même ou en extérieur selon les occasions et autorisations de la commune d'Anderlecht. Ce sont de belles journées qui remportent le plus souvent un vif succès et qui, grâce à la vente de nombreux objets, renflouent les caisses de l'association qui ne vit que par cela, par les dons, les legs, les parrainages. Elle ne reçoit en effet aucun subside de l'Etat. Mais l'agrégation accordée par le Ministère des Finances lui permet d'appliquer une certaine déductibilité de l'impôt (voir infos sur le site www.helpanimals.be).

Françoise est non seulement bénévole passionnée et fidèle, mais aussi membre de Help Animals, ainsi que marraine. Le don financier qu'elle offre pour son petit protégé est mensuel et selon ses moyens.

Mais elle m'a aussi révélé que beaucoup de personnes posaient maintenant sur leur testament, en héritier, soit leur animal de compagnie, soit une association comme " Help Animals " qui œuvre pour la protection animale.

Et pourquoi ne pas suivre Françoise ? Elle est toujours prête à vous accompagner pour votre première visite...

Chloé Bindels

(*) En Belgique, plus de 1,8 million de bénévoles consacrent une partie de leur temps libre au bien-être animal.

COURRIER DES LECTEURS

« ... Dans le **COURRIER DES LECTEURS** du N° 101, j'ai découvert une surprise...

Oui, mon appel a été entendu... et madame Michèle Lenoble-Pinson est la première à y avoir répondu en nous faisant part de son avis enthousiaste sur le bulletin, tant sur son riche contenu que sur sa belle édition. Et, je suis bien d'accord avec elle. Voilà... vous le constatez, chers lecteurs, l'exercice n'est pas si ardu ! N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.

Quant à moi, je continue à me plonger avec délectation dans la brochure ! Une première fois parcourue, je reviens à certains articles qui ont suscité mon intérêt et je les relis avec plaisir. Ce que je retiens plus particulièrement, de ce numéro 101, ce sont les belles destinations de sites à visiter, à découvrir, à parcourir proposées par Béatrice Clynhens, Nicole et Albert De Preter, ainsi que par Benoît Briffaut.



Benoît qui, avec moult détails, à la fois historiques, étymologiques et géographiques, sur les **Wolfsputzen** nous décrit cette riche réserve naturelle et nous invite de façon si amicale à chausser nos bottines de marche et à nous y rendre ! Rendez-vous est pris ! Moi, je suis conquise ! Et j'irai par une belle journée automnale me remplir les poumons d'air frais et capturer les plus belles vues ! Et si un jour, l'activité physique venait à vous manquer ou si vous désiriez vous remettre en forme après cette longue période de confinement, que diriez-vous de passer au local pour vous exercer au ping-pong ? Vous y rencontrerez une formidable équipe,

menée par notre sympathique et très sportif Ronald Jurrjens qui vous apprendra tout sur ce sport et vous donnera les meilleurs conseils pour devenir un *pro* de la petite balle orange ! Au plaisir, peut-être, d'une belle rencontre ...

Pour clore mon intervention, je ne pouvais pas passer sous silence l'alléchante invitation rédigée par Benoît Briffaut, dans la rubrique **Echos de la bibliothèque**, à propos du livre *Une histoire belge* de Robert Massart. Cet appétissant résumé, que Benoît nous livre avec talent, a su titiller notre curiosité et susciter certainement notre envie pour faire connaissance avec Ernest, le Wallon et Kommer, *l'echte Vlaming...*

En nous retrouvant dans deux mois, l'un ou l'autre parmi vous aura peut-être *dévoré* le livre et nous aura fait part de ses impressions dans le *Courrier des lecteurs...* Qui sait ? »

Chloé Bindels

« Aujourd'hui, j'ai eu le temps d'explorer plus longuement le site de l'ACD et j'ai été agréablement surpris par la richesse des informations qu'on y trouve. On s'y retrouve facilement.

Pour ce qui est du catalogue de la bibliothèque : c'est sensass pour trouver un livre dans le genre choisi et on peut lire le condensé dans une autre rubrique. Je pense que la prochaine fois que j'emprunterai des livres, je les sélectionnerai à l'avance. Le fait qu'on puisse consulter la météo est très amusant.

J'ai également parcouru et lu certains articles du 100e numéro du bulletin : les articles sont très agréables à lire, bien rédigés, et intéressants. Espérons que d'autres personnes prendront la peine de le lire. »

Ronald Jurrjens

« En lisant, dans le numéro 101 du bulletin, le compte rendu de la très belle promenade dans le Pajottenland organisée le 17 octobre dernier par Albert De Preter, je me suis souvenue de nombreuses balades dans cette superbe région. Un endroit me plaît particulièrement : Pede Sainte-Anne et sa superbe église. Il y a des années, un samedi après-midi, j'y ai assisté, tout à fait par hasard, à un mariage.

Mariage tout à fait particulier : en effet, avant les mariés et les familles, un groupe d'échasseurs est arrivé (un membre de la famille était échasseur !).

Nous avons assisté à leur montée sur les échasses et à leur installation sur le chemin d'entrée vers l'église de manière à ce que le cortège nuptial passe sous les échasses.

Inutile de vous dire que nous avons attendu l'arrivée du cortège pour assister à ce spectacle tout à fait inhabituel et malgré les années écoulées, chaque fois que je passe devant l'église, je pense à ce mariage très spécial. »

Monique Henckens

« Récemment j'ai eu le plaisir de découvrir votre brochure, un petit bijou quant à la présentation et à la variété des articles. En lisant le bulletin 101 de novembre, mon attention a été retenue par l'article concernant la réserve naturelle des " Wolfsputzen " que je n'avais jamais parcourue. Depuis, c'est chose faite et déjà renouvelée à deux reprises. En automne, la promenade à travers les forêts et les prairies parées de couleurs vives et dorées est magique et mérite de nombreuses photos. L'article de Benoît Briffaut regorge d'informations et nous invite à renouveler l'expérience au printemps. Une belle palette de paysages, un poumon d'oxygène au sein de notre commune et des promenades qui peuvent être sélectionnées afin d'être praticables pour tous. A noter toutefois, certains sentiers sont glissants en cette fin de saison automnale. Bref une belle découverte. »

Yvette De Schryver

« Voici deux haïkus (*) inspirés par la situation actuelle.
Le premier a été écrit au printemps tandis que le second m'est venu très récemment.
Soleil au ciel, mais
Coronabracadabra
....aussi dans les cœurs

Le Covid 19
Marrre du confinement
Oh ! Vite... du neuf

Annie Haerinck

(*) Un haïku est un petit poème d'origine japonaise qui traduit une émotion, une idée, une pensée et qui doit comporter 17 syllabes organisées 5-7-5, sans rimes.

BON A SAVOIR...

La collecte des déchets

Comme nous l'avions annoncé dans le numéro 101 du bulletin, nous revenons sur les modalités qui régiront la collecte des déchets dans notre commune à partir de ce mois de janvier 2021.

Les sacs à déchets noirs

Les nouveaux sacs à déchets ménagers de couleur noire destinés à remplacer progressivement les anciens sacs de couleur verte ne sont pas

spécifiques à notre commune de Dilbeek et peuvent donc être achetés indifféremment dans 17 communes environnantes (*).

Ces sacs noirs sont présentés en rouleaux de 10 pièces et en 3 formats, au prix unitaire respectif de 2 € pour ceux de 60 litres, 1 € pour les 30 litres et 0,50 € pour les 15 litres.

Les sacs bleus P+MD

Les sacs PMD bleus traditionnels (appelés désormais P+MD), d'une contenance de 60 litres, fabriqués à 80 % à partir de plastique recyclé, tout comme les sacs noirs d'ailleurs, pourront recueillir dorénavant d'autres déchets que ceux autorisés jusqu'ici, à savoir :

- les barquettes et ravers en plastique rigide (beurre, margarine, charcuterie, fromage, fraises, raisins et autres fruits, champignons, moules, etc.) à l'exclusion des supports en polystyrène (frigo),
- les pots en plastique, tels les pots de yoghourt, de fromage blanc, de tomates-cerises, d'olives, etc.
- les boîtes en plastique (crème glacée, capsules de savon, etc.)
- les tubes (de dentifrice, de sauce, de mayonnaise...),
- les emballages en plastique souple, les films d'emballage,
- les sacs et sachets en plastique.

Pour plus de détails, consultez notamment les quelques sites suivants :

<https://www.lenouveausacbleu.be/fr/qu-est-ce-qui-change>

https://www.fostplus.be/sites/default/files/Files/Sorteren-en-recycleren/affiche_de_tri_fr.pdf

<https://www.fostplus.be/fr/trier-recycler/tout-sur-le-tri/regles-de-tri-pmc-0>

[https://www.dilbeek.be/sites/default/files/public/Wonen-](https://www.dilbeek.be/sites/default/files/public/Wonen-Ondernemen/Nieuws/486139_FostPlus_INTRADURA_KAL_2021-Dilbeek-NL-WEB.pdf)

[Ondernemen/Nieuws/486139_FostPlus_INTRADURA_KAL_2021-](https://www.dilbeek.be/sites/default/files/public/Wonen-Ondernemen/Nieuws/486139_FostPlus_INTRADURA_KAL_2021-Dilbeek-NL-WEB.pdf)

[Dilbeek-NL-WEB.pdf](https://www.dilbeek.be/sites/default/files/public/Wonen-Ondernemen/Nieuws/486139_FostPlus_INTRADURA_KAL_2021-Dilbeek-NL-WEB.pdf)

Le prix des sacs bleus P+MD a légèrement augmenté : 0,15 € la pièce (au lieu de 0,13 €). Ils sont vendus par rouleaux de 10 pièces dans les points de vente habituels.

Les anciens sacs sont utilisables jusqu'à épuisement de votre stock.

Petits conseils pratiques :

- emballages bien raclés, bien égouttés et/ou bien vidés ;
- pas d'emballage avec une contenance supérieure à 8 litres ;
- pour le fromage et la charcuterie, séparez le film en plastique de la barquette rigide ;
- aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et gagnez ainsi de la place dans le sac P+MD.

Modalités de l'enlèvement des sacs de déchets

Les sacs noirs (déchets ménagers traditionnels – restafval ou encore RA) et les sacs P+MD bleu clair devront être déposés sur le trottoir, devant les habitations, selon les modalités en vigueur et suivant le **calendrier annuel 2021** (**) qui a été communiqué à chaque habitant de la commune dans le courant du mois de décembre.

Rappelons quand même ici que ces sacs peuvent être placés sur le trottoir la veille de leur enlèvement mais après 18 h ou le jour même avant 6 h. A noter que l'obligation d'utiliser les nouveaux sacs à déchets (noirs) deviendra effective à partir du 1er juillet 2021. Pour tous renseignements, adressez-vous au service Wonen en Ondernemen de la commune (02/451 68 70).

Important : à partir du mois de janvier 2021, Il n'y aura plus qu'un seul circuit d'enlèvement des papiers et cartons (PK).

Les P+MD seront collectés, quant à eux, toutes les deux semaines, le mardi, au lieu d'une fois par mois comme c'était le cas jusqu'à présent.

Pour info : Notre commune n'organise pas le ramassage des bio-déchets (appelés GFT pour **G**roente-, **F**ruit- et **T**uinafval).

Benoît Briffaut

(*) Asse, Beersel, Drogenbos, Gooik, Halle, Herne, Kapelle-op-den-Bos, Lennik, Linkebeek, Merchtem, Opwijk, Pepingen, Roosdaal, Sint-Pieters-Leeuw, Ternat, en Wemmel

(**) le calendrier annuel de la collecte des déchets peut être consulté ici :

https://www.dilbeek.be/sites/default/files/public/Wonen-Ondernemen/Nieuws/486139_FostPlus_INTRADURA_KAL_2021-Dilbeek-NL-WEB.pdf

SOUVENIRS... SOUVENIRS : LES CAMPAGNES BETTERAVIÈRES AU TEMPS DES TRAMWAYS VICINAUX

C'est en novembre que sont récoltées les betteraves sucrières... On les voit ainsi s'entasser en mini-terrils au bord des champs. Des camions semi-remorques viennent ensuite les charger avec leurs bras télescopiques et leurs grappins pour les acheminer vers les sucreries.

Autrefois, c'était le vicinal (ou départemental en France) qui véhiculait les betteraves chargées à la fourche dans des wagons tombereaux.

J'ai passé ma jeunesse à la chaussée de Ninove à Dilbeek. Une double

voie vicinale passait alors sous mes fenêtres.

Je me souviens d'avoir vu vers 1958/60 une motrice vicinale roulant en direction de Bruxelles tirant deux wagons tombereaux chargés de betteraves avec siège extérieur occupé par un agent serre-frein.

Plus tard, un passionné du vicinal m'a précisé que ce tram roulait probablement vers la sucrerie de Wavre, soit facilement à 40/50 km de Dilbeek, car il n'y avait pas de sucrerie plus proche. Exposé à l'extérieur, le pauvre serre-frein avait le temps de prendre froid !

Le tram en question devait donc rejoindre la gare du Midi en traversant tout Anderlecht, ensuite remonter par Uccle, Waterloo jusqu'à la gare de Rixensart et enfin arriver à Wavre et à sa sucrerie.



Motrice électrique et wagons de betteraves tels ceux qui passaient à la chaussée de Ninove à Dilbeek - remarquez les 2 serre-freins à l'arrière.

(Photo prise à Limal en novembre 1962, photo collection Serge Bosquet)

Pour ceux qui l'ignorent, il existait autrefois des tramways de marchandises. Le Roi Léopold II avait créé les Chemins de fer Vicinaux couvrant tout le pays, dans le but de compléter le maillage du réseau du Grand Chemin de fer. Ce réseau vicinal établissait ainsi un moyen de circulation à voie métrique, donc facile à construire, qui permettait de transporter les pondéreux, les produits agricoles, le courrier et les voyageurs depuis les campagnes reculées vers les usines et les villes



La locomotive à vapeur pousse les 2 wagons dans la cour de la sucrerie de Wavre, le 20 novembre 1957. *(Photo P. Van Campenhout)*

La betterave

La betterave se plante dès la fin du mois de mars et sa récolte débute en octobre.

La récolte à l'ancienne comprenait cinq opérations distinctes : l'arrachage, le décolletage qui séparait la racine des feuilles, le ramassage des racines sur chariot dans les champs, le transport des racines du champ à l'usine, et enfin le ramassage des feuilles qui étaient amenées à la ferme comme nourriture pour les animaux.

Le vicinal ne pouvait être utilisé que pour la quatrième activité, c'est-à-dire le transport des racines vers l'usine et le transport de la pulpe, tandis que le camion, lui, peut parvenir jusqu'au champ et être chargé sur place avant d'être conduit à l'usine ; il peut aussi ramener les feuilles à la ferme.

La culture des betteraves s'est développée à partir de 1830 ; le nombre de sucreries témoignait du succès de cette culture en Belgique.

Il existait 23 sucreries en 1836 et à l'apogée, en 1892, il en existait 174. Le déclin ou la fusion de petites entreprises en usines plus grandes et plus modernes, ont été rapides : il restait 77 sucreries en 1910 et seulement 30 en 1950. La plupart des sucreries et râperies disposaient alors d'un raccordement ferré au réseau vicinal.

Géographiquement, les betteraves ont été cultivées en Wallonie et principalement en Hesbaye. Cette culture s'étendait depuis Tournai jusqu'à Liège - Limbourg en passant par Péronne, Binche, La Louvière, Wavre, Gembloux, Tirlemont, Saint-Trond, Waremme, Huy, etc.

Le transport

La traction des trams de marchandises se faisait généralement par des autorails tracteurs diesel, l'électrification n'étant pas répandue dans nos campagnes.

Dans les cours des sucreries, c'étaient les antiques locomotives à vapeur que l'on sortait de leur torpeur chaque mois de novembre pour manœuvrer les lourds convois.

Dans certaines sucreries, nous avons pu remarquer une guérite surélevée au-dessus du passage des convois. Un préposé était chargé de mesurer la teneur en sucre des betteraves à l'arrivée de chaque convoi ou wagon pour en fixer le prix d'achat. Comment procédait-il ? Mystère.

Les dernières participations des tramways vicinaux aux campagnes betteravières datent de 1958 en Hainaut, de 1959 en pays de Liège, de 1960 en Namurois, de 1961 du côté de Tirlemont et même de 1963 à Wavre.

Depuis, les camions ont pris le relais et toute la production betteravière est dirigée vers quelques usines monumentales.

Albert De Preter

Note bibliographique :

Nos Vicinaux - N° 41 - nov-déc 1952

P. Meeuwig in : « De la betterave au sucre, Thuillies », collection Vicinalia – N° 24

QUELQUES ECHOS DU CONSEIL COMMUNAL DE DILBEEK.



Séance du 27 octobre 2020

✚ Achat d'un combi pour la police communale de Dilbeek

A l'unanimité, il a été décidé de procéder à l'achat d'un véhicule de type combi pour un montant de 72.402,23 € tva incluse.

✚ Mandat du chef de corps de la police communale

A l'unanimité, il a été décidé de proposer à l'autorité supérieure le renouvellement du mandat de l'actuel chef de corps, M. Arnoud Vermoesen.

Séance du 1^{er} décembre 2020

Normalement, la réunion aurait dû se tenir le 24 novembre, mais en raison d'un dysfonctionnement des programmes de visioconférences de la commune, la séance a dû être reportée au 1^{er} décembre.

✚ Pétition introduite par les commerçants de la Rue Verheyden et de la Kasteelstraat.

Cette pétition visait à demander aux autorités communales de supprimer le sens unique entre la Roelandtsveldstraat et la rue Verheyden et de rétablir la situation antérieure.

Les commerçants concernés, invités à défendre leur requête devant les membres du conseil communal, ont fait observer que ce sens unique leur causait un préjudice grave au niveau de leur chiffre d'affaires et de leur rentabilité étant donné que beaucoup de voitures ne passaient plus par cette route dans laquelle on trouve des magasins et des indépendants.

Ils ont déploré que cette mise à sens unique se soit opérée sans la moindre concertation avec eux.

Cette demande de modification a été rejetée aussi bien par les partis de la majorité (NV-A + VLD) que par les partis flamands de l'opposition (CD&V, DNA, Groen-Spa) qui ont décidé de réétudier la question à la mi-mars 2021.



Seuls les élus francophones ont soutenu la proposition des commerçants visant à rétablir les deux sens de circulation : ils ont dénoncé l'obstination de certains échevins qui se réfugient derrière le masterplan pour refuser un quelconque changement immédiat. Ils ont également déploré l'attitude de la majorité NV-A + VLD qui, au travers de la proposition de délibération soumise au conseil, avait de facto rejeté la demande avant même que la représentante des commerçants n'ait pu présenter ses arguments en séance publique du conseil.

L'attitude du VLD est plutôt surprenante dans la gestion de ce dossier : en 2017, le VLD avec l'appui des élus de l'UNION DES FRANCOPHONES avait décidé de maintenir les deux sens de circulation ; trois ans plus tard, ils s'inclinent devant le diktat de la NV-A qui, visiblement, a un malin plaisir de rendre plus difficile la vie des commerçants et des automobilistes.

Prix de vente des sacs destinés aux déchets résiduels et des sacs PMD

Il n'y aura pas de changement de prix pour les sacs ordinaires ; les sacs PMD coûteront 2 cents de plus mais on pourra y mettre davantage.

Par contre, la commission octroyée aux commerçants qui vendent ces sacs passe de 5 % à 2 %.

Ce règlement a été approuvé par le VLD, la NV-A, Groen Spa, DNA et Vlaams Belang. Le CD&V et l'UNION DES FRANCOPHONES se sont abstenus.

Séance du 15 décembre 2020

✚ Règlement de travail pour le personnel de la commune et du C.P.A.S.

De nouvelles dispositions ont été ajoutées au règlement notamment en matière de télétravail, d'horaires de travail, de géolocalisation, et de moyens de communication digitale.

Le chef de groupe de l'UNION DES FRANCOPHONES fit observer que les documents mis à disposition des conseillers communaux n'indiquaient pas clairement le point de vue exprimé par les organisations syndicales et que certains concepts repris dans le règlement n'avaient pas été définis. Après discussion, le règlement a été approuvé par les partis de la majorité, VLD et NV-A, ainsi que par Groen-Spa et le CD&V, l'UNION DES FRANCOPHONES a voté contre, DNA et le Vlaams Belang se sont abstenus.

✚ Modification du plan pluriannuel du C.P.A.S

Ce point a été approuvé par le VLD, la NV-A et l'UNION DES FRANCOPHONES, le CD&V et Groen-Spa ont voté contre tandis que DNA et Vlaams Belang se sont abstenus.

✚ Modification du plan pluriannuel de la commune

Comme ce fut le cas dans le passé, les représentants de l'UNION DES FRANCOPHONES n'ont pas approuvé ce plan pluriannuel révisé étant donné qu'il prévoit le maintien d'une fiscalité importante, notamment une probable hausse du précompte immobilier en 2023. On observe aussi une augmentation de la dette.

Le CD&V et Groen-Spa ont également voté contre tandis que DNA et Vlaams Belang se sont abstenus.

Le VLD et la NV-A ont approuvé et le point a donc été adopté.

✚ Taxe sur les constructions, extensions et pavage.

Ce projet d'une nouvelle imposition a fait réagir le groupe UNION DES FRANCOPHONES qui a rappelé aux partis de la majorité (VLD et NV-A) leurs promesses électorales : en 2018, le VLD par la voix de l'ancien bourgmestre écrivait dans son tract « Wij hebben de kans om tot een spaarzaam bestuur terug te keren, zeker met lagere belastingen » tandis que la NV-A dans sa propagande de 2019 affirmait « de belastingen moeten verder omlaag ». De plus cette nouvelle taxe engendrera un coût pour le suivi administratif par les services de la commune, ce qui risque

au final de peser négativement sur les finances communales. Enfin, la ponction envisagée frappera davantage les familles nombreuses puisqu'elles devront en principe disposer de davantage de volume.

Visiblement la majorité est restée sourde face à ces arguments puisqu'elle a voté positivement ce texte avec l'appui du Groen-SP-a. Le groupe UNION DES FRANCOPHONES a voté contre tandis que les groupes CD&V, Vlaams Belang et DNA se sont abstenus.

NOUVELLES BREVES...

Collecte des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les sacs à déchets de couleur noire remplacent les sacs traditionnels verts. Les sacs verts sont toutefois encore utilisables jusqu'à la fin du mois de juin.

Kasterlinden

Le tronçon de la rue Kasterlinden située sur le territoire de la commune de Dilbeek est à nouveau accessible dans les deux sens de circulation.

Recyclagepark Dansaert

Le recyclagepark Dansaert reste accessible uniquement sur rendez-vous (<https://intradura.mijnrecyclagepark.be/reservations>).

Le paiement du montant dû doit dorénavant s'effectuer avec la carte sans contact à la borne de paiement située à côté de la balance.

Château de Gaasbeek

Comme annoncé précédemment le château de Gaasbeek est fermé au public pendant les travaux de rénovation. Le parc reste accessible tous les jours (sauf les lundis et mardis) de 10 h à 18 h. Le musée-jardin rouvrira ses portes au début du mois de mai 2021.

AVIS AUX LECTEURS

Si vous ne souhaitez plus recevoir notre bulletin, il suffit de nous en informer en adressant un courriel à g.pardon.dilbeek@hotmail.com ou en envoyant un sms au 0496.41.51.96.

Il sera fait droit à votre demande

Sommaire de ce numéro 102

Editorial.....	1
<u>Nos prochaines activités :</u>	
18.02.2021 : visite guidée du Théâtre National.....	4
Activités ping-pong	5
Prochaine activité envisagée.....	5
Paroles de sagesse et d'humour	5
Echos de la bibliothèque	6
Chronique langagière	8
Clés anglaises	11
De l'origine des expressions	12
Bon à savoir : votre dossier santé partagé.....	14
A la découverte de.....	18
Courrier des lecteurs	21
Bon à savoir.....	23
Souvenirs... souvenirs	25
Quelques échos du conseil communal de Dilbeek.....	28
Nouvelles brèves	31
Avis aux lecteurs	31

Editeur responsable : Guy Pardon, Kalenbergstraat, 30, 1700 Dilbeek.

Association culturelle de Dilbeek A.S.B.L.

N° d'entreprise : 0439.761.673

Compte bancaire: BE31 0882 0522 8955

Site internet: www.ac-dilbeek.be

La présente publication s'efforce de communiquer des informations les plus fiables possible. L'ASBL ne peut toutefois être tenue pour responsable d'informations erronées quelles qu'en soient l'origine et/ou la cause.